

# Règlement du concours de dessin

## 1. Organisation et Thème

La mairie de Sainte-Barbe située au 7 place Claude Baudoche 57640 Sainte-Barbe organise un concours de dessin du 11 mai 2026 au 15 juin 2026 sur le thème : « L'Arbre de la Générosité ».

*Consigne : Dessine un arbre immense où chaque feuille représente un geste d'entraide permettant à la forêt de rester verte. L'objectif est de sensibiliser à la journée du don d'organe.*

## 2. Participation et Techniques autorisées

Le concours est ouvert aux enfants de la commune ainsi qu'aux petits-enfants dont les grands-parents résident sur la commune.

Le format doit être obligatoirement en A4 et en 2D.

- Maternelle : décalquage, gommettes, peinture (tous types), feutres, crayons, matériaux naturels. Aide d'un adulte autorisée.
- Élémentaire : décalquage, peinture, feutres, crayons, matériaux naturels.
- Collège : peinture, feutres, crayons, matériaux naturels.

## 3. Modalités de dépôt

Les dessins doivent être déposés à la mairie le 8 juin, le 11 juin ou le 15 juin de 18h à 19h.

Au dos de chaque dessin, merci d'indiquer :

- Nom et prénom de l'enfant ainsi que des grands-parents le cas échéant
- Age et catégorie.
- Coordonnées des parents ou grands-parents (adresse, téléphone)

Le dépôt du dessin en mairie nécessitera la signature d'une autorisation parentale. Celle-ci couvrira la participation au concours, la diffusion de l'œuvre sur les supports municipaux et le droit l'image des enfants.

#### **4. Jury et Sélection**

Le jury est composé de 3 personnes :

- Un élu
- Un enseignant
- Un habitant

Ils désigneront un gagnant par catégorie.

En complément, un quatrième gagnant « coup de cœur du public » sera élu. Les dessins seront publiés du 17 juin 2026 au 20 juin 2026 sur la page Facebook de la mairie (Sainte-Barbe 57) : le dessin remportant le plus de « likes » sur la publication officielle de « Sainte-Barbe 57 » sera ainsi récompensé.

Le jury se réunira le 16 juin 2026 afin d'élire les 3 gagnants selon 3 critères :

- Le respect du thème : l'arbre de la générosité
- Créativité et originalité
- Qualité artistique (dessin, couleurs, composition)
- Message transmis

Afin de garantir l'impartialité de l'élection, l'identité et les coordonnées des artistes en herbe seront masqués lors du vote.

#### **5. Résultats et Récompenses**

L'annonce des résultats et la remise des prix auront lieu le 21 juin 2026.

#### **6. Exposition**

Toutes les œuvres seront plastifiées et exposées dans la commune pour mettre en valeur les créations des enfants.

#### **7. Divers**

La participation à ce concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Aucune des données personnelles collectées lors du concours ne sera conservée.